

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Marc L'Heureux.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

**150130 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

**150131 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 3 décembre 2015 totalisant la somme de 104 877,14\$ et regroupant les chèques 25415 à 25456 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 32 615,05\$ et regroupant les prélèvements no 1154 à 1203 soit approuvée.

ADOPTÉE

**150132 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20h00

Lundi 11 janvier 2016

Lundi 1<sup>er</sup> février 2016

Lundi 7 mars 2016

Lundi 4 avril 2016

Lundi 2 mai 2016

Lundi 6 juin 2016

Lundi 4 juillet 2016

Lundi 1<sup>er</sup> août 2016

Lundi 12 septembre 2016

Lundi 3 octobre 2016

Lundi 7 novembre 2016

Lundi 5 décembre 2016

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

**150133 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

**150134 NOMINATION DE M. MARTIN TASSÉ, MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Martin Tassé soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 162-97**

M. Martin Tassé donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement amendant le règlement 162-97 pour prolonger le programme de crédit de taxes jusqu'au 31 décembre 2017.

**150135            AUTORISATION PAIEMENT DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU QUE M. James Harney a plus de 100 heures de temps supplémentaire accumulé;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser que soit payé 35 heures de temps supplémentaire accumulé à M. James Harney le tout conformément aux articles 13 et 14 de son contrat de travail.

ADOPTÉE

**150136            RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion au plan d'assurance collective des employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

SECONDÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf renouvelle l'adhésion au régime d'assurance collective de l'Assurance Vie Desjardins-Laurentienne pour ses employés permanents admissibles au programme avec les mêmes garanties ;

QUE la Municipalité paie 50% des coûts de cette assurance (plan individuel et plan familial), cette partie étant appliquée prioritairement sur les primes reliées aux assurances invalidité hebdomadaire et prolongée et que l'excédent s'il y a lieu soit appliqué aux autres protections;

QUE les employés admissibles au programme paient 50% des coûts de cette assurance.

QUE la secrétaire-trésorière, Mme Lynda Foisy, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette assurance.

ADOPTÉE

**150137            MAUVAISES CRÉANCES**

ATTENDU QUE la Municipalité a émis en 2012 la facture 201218 au montant de 20\$;

ATTENDU QUE malgré l'envoi d'états de compte, cette facture est demeurée impayée et que ce débiteur est déménagé à l'extérieur du territoire de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le solde de cette facture, soit inscrit comme mauvaise créance.

ADOPTÉE

**150138            LIBÉRATION RETENUE DE GARANTIE – LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC.**

ATTENDU QUE la municipalité conservait depuis la fin des travaux, en retenue de garantie, une somme de 10 737,46 \$ dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur le Rang des Collines effectué en 2009-2010 par Les constructions Soldi inc. ;

ATTENDU QUE cette retenue de garantie était gardée pour 5 ans en raison de la présence de matériaux d'enrobage déficient autour d'une partie des conduites d'eau potable;

ATTENDU QUE le délai de retenue de garantie est terminé et qu'aucune déficience n'a été constatée en regard de ces manquements aux ouvrages;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la retenue de garantie au montant de 10 737,46 \$ soit libérée et remise au contracteur Les Constructions Soldi inc. .

ADOPTÉE

**150139            OCTROI DE DON**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- Opération Nez-Rouge : 250\$
- Centre d'action bénévole Laurentides : 100\$

QUE le don de 200\$ octroyé à la Fabrique de la Paroisse St-Jean de Brébeuf pour les paniers de Noël soit transféré à La Samaritaine organisme maintenant responsable de ce service pour le territoire de la municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Santé et bien-être- dons* (0259000970)

ADOPTÉE

**150140            CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2015/2016**

ATTENDU QUE M. Jules Perreault accepte d'effectuer le déneigement des trottoirs pour la saison 2015/2016 pour la somme de 6,645\$ plus taxes pour 20 heures de déneigement, les heures effectuées en surplus étant payées à 325\$ de l'heure plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité accepte la proposition de monsieur Jules Perreault pour le déneigement des trottoirs pour la saison 2015/2016 dans les termes suivants :

1. M. Jules Perreault s'engage à effectuer le déneigement des trottoirs de la municipalité pour la saison d'hiver 2015/2016 selon les termes du cahier de charges « Déneigement des trottoirs » daté de novembre 2015;
2. La Municipalité s'engage à payer à M. Jules Perreault la somme de 6,645\$ plus taxes en quatre versements égaux étant payables le 15 décembre 2015 et les 15 février, 15 mars et 15 avril 2016 et les heures travaillées en sus des 20 heures de base étant payées au taux de 325\$ de l'heure avec le versement d'avril;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**150141            POLITIQUE DE SOUTIEN AU HOCKEY MINEUR ET PATIN ARTISTIQUE – REMBOURSEMENTS SAISON 2015-2016**

ATTENDU QUE quatre contribuables de Brébeuf ont présenté une demande de remboursement pour les inscriptions 2015-2016 à l'aréna de Mont-Tremblant patin artistique et hockey mineur;

ATTENDU QUE les demandes sont conformes aux règles de la politique et que l'ensemble des remboursements totalise 610\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs 50% de la cotisation supplémentaire « non-résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants.

ADOPTÉE

**150142            LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général